

|                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Convention de partenariat</b><br/><b>«Concerti Grossi, airs et passions baroques et Stage Orchestre II»</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Le Syndicat mixte de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Arts Dramatique de Villeurbanne.**  
46 cours de la République, 69003 Villeurbanne  
Téléphone : 04 78 68 78 05  
N° Siret : 256 901 406 000 15  
Licences : 1/104-51-85 ; 2/ 104-51-87 ; 3/ 104-51-88  
Représenté par Stéphane FRIOUX, en sa qualité de Président

Ci-après désigné « L'ENM » d'une part,

d'une part, et

**Le Conservatoire de Grand Besançon Métropole,**  
Représenté par Monsieur Arnaud PERUTA – Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon Métropole en vertu de l'arrêté de délégation en date du 2 février 2021.  
Licences : 1-1064241/2-1090840

Ci-après dénommé « conservatoire de Besançon »

d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1 : Objectifs de la présente convention**

L'ENM et le conservatoire de Besançon sont tous deux des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Dans le cadre de son domaine « musiques anciennes », le conservatoire de Besançon organise une session d'orchestre incluant les étudiants de l'ESM Bourgogne-Franche Comté, conformément à la convention qui le lie à cet établissement d'enseignement supérieur.

Afin de permettre la réunion d'un ensemble instrumental plus fourni, et en vue également de contribuer au rayonnement de ses propres formations dans le domaine des « musiques anciennes » en tissant des liens entre élèves et enseignants de différents établissements, le conservatoire de Besançon accueille des élèves et étudiants issus du conservatoire de Villeurbanne.

Les partenaires conviennent donc de s'associer pour la bonne réalisation du stage suivant : « Session orchestre II » animé par Enrico GATTI du 28 au 30 novembre 2025 ainsi que la restitution intitulée « Concerti Grossi, airs et passions baroques, sous l'archet d'Enrico GATTI » qui se tiendra le dimanche 30 novembre 2025 à l'auditorium du conservatoire de Besançon.

La présente convention précise les modalités de mise en œuvre de cet évènement. D'autres conventions bilatérales prévoient parallèlement l'intégration à cette formation et au concert final d'élèves d'autres conservatoires et structures d'enseignement supérieur, afin de permettre la constitution d'un ensemble suffisamment fourni.

#### **Article 2 : Engagement du conservatoire de Villeurbanne**

Le conservatoire de Villeurbanne assure la préparation de l'ensemble des élèves inscrits à cette action.

Les élèves participants sont :

- Violon et alto
  - o Nina Forgues-Comes
  - o Nour Sdouga

#### **Article 3 : Engagement du conservatoire de Besançon**

Le conservatoire de Besançon met en œuvre cette action dans ses locaux.

Le stage se déroulera du vendredi 28 au dimanche 30 novembre 2025 selon les horaires réservés dans les salles Berlioz et Ravel.

La restitution aura lieu le dimanche 30 novembre 2025 de 17h à 18h30 à l'Auditorium et sont affectés trois régisseurs, une personne pour l'accueil, une personne pour l'encadrement et un SSIAP 1 pour la sécurité. La jauge du public est fixée à 280 personnes.

La répétition générale est organisée le 30 novembre de 10h à 13h.

Le CRR met à disposition les instruments nécessaires à la bonne réalisation de cet évènement.

Le référent pédagogique de l'évènement est l'enseignant Michel COPPE.

Le CRR assure la préparation et l'encadrement de l'ensemble des élèves et étudiants inscrits à cette action.

Le conservatoire de Besançon assure la préparation de ses propres élèves ainsi que des étudiants de l'ESM ; il assure l'encadrement de l'ensemble des élèves et étudiants inscrits à ces actions.

#### **Article 4 : Conditions financières**

Chaque partenaire assurera le règlement des charges qui lui incombent.

Les frais d'hébergement, transport et repas ainsi que la rémunération de Monsieur Enrico GATTI sont pris en charge par le conservatoire de Besançon (montant estimé à 2 470€ TTC).

Les droits d'auteur sont pris en charge par le CRR.

#### **Article 5 : Communication / droits à l'image**

Le conservatoire de Besançon intégrera l'évènement dans sa saison culturelle en mentionnant le partenariat et en intégrant les logos de la structure partenaire.

Le partenaire du conservatoire s'engage à ne pas filmer et photographier les élèves du conservatoire dans le cadre de ce projet partenarial.

#### **Article 6 : Assurance – responsabilité**

L'ENM et le conservatoire de Besançon déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

#### **Article 7 : Durée de la convention**

Le partenariat est conclu pour du 28 au 30 novembre 2025.

#### **Article 8 : Modification de la convention**

La modification de la présente convention peut être demandée à tout moment par chacune des parties et est effectuée par avenant entre les parties.

La présente convention peut être résiliée d'un commun accord entre les parties, matérialisé par un avenant de résiliation.

#### **Article 9 : Litiges**

- Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

- Contentieux

En cas de contentieux, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif de Besançon.

Ce document est établi en deux exemplaires,

Fait le 27/11/2025

Arnaud PERUTA

Directeur du Conservatoire de  
Grand Besançon Métropole

Stéphane Frioux

Président du syndicat mixte de  
l'ENMDAD